**3ème accord-cadre entre l'ADEME et la FFB - l'ADEME et la FFB renforcent leur collaboration en renouvelant leur partenariat**

**10/06/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Michèle PAPPALARDO, présidente de l'ADEME et Christian BAFFY, président de la FFB (Fédération Française du Bâtiment) ont signé le 10 juin 2005 à La Rochelle un nouvel accord cadre d'une durée de trois ans.**

Depuis plus de 10 ans, l'ADEME et la FFB travaillent en collaboration pour développer et valoriser la démarche environnementale dans les métiers et dans les entreprises du bâtiment. Cette collaboration a permis notamment :

* de mener des actions de R&D, d'études, de quantification et de préconisations de bonnes pratiques pour le recyclage et le traitement approprié des déchets de chantier ;
* de mobiliser la profession sur l'amélioration thermique et énergétique des bâtiments neufs et existants au travers de guides techniques ou de journées d'information ;
* de travailler sur les nouveaux matériaux avec notamment une opération pilote de construction de deux maisons individuelles dans le Jura (ossature bois, béton chanvre et paille comprimée).

Dans la continuité des accords passés, **l'ADEME et la FFB poursuivent leur coopération** dans les domaines de la **gestion des déchets** issus de l'activité bâtiment, l'amélioration de la **qualité de l'air intérieur,** la meilleure intégration de la **démarche HQE** par les entreprises du bâtiment et le développement de l'utilisation de **produits de construction** issus du végétal.

Mais le contexte a fortement évolué depuis la signature du dernier accord en 1999 : accord cadre Bois Construction Environnement en 2001, directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments en 2002, Plan climat en 2004? Ces évolutions ont incité les deux organismes à renforcer et élargir leur partenariat. Ainsi **l'ADEME et la FFB renforcent tout particulièrement leur partenariat sur la performance énergétique des bâtiments existants** et coopèrent sur de nouveaux domaines liant développement durable et bâtiment : **la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'organisation des transports et la diminution des nuisances sonores** générées par l'activité bâtiment.

Chaque thème est développé au travers de projets conjoints, mettant en ?uvre l'expertise et le partage des connaissances, la communication et la formation, l'aide à la décision et la recherche.

Il s'agit du 3ème accord cadre entre l'ADEME et la FFB. Le dernier, signé en 1999, portait principalement sur la gestion des déchets de chantiers de bâtiment et de génie civil, la maîtrise de l'énergie et la réduction des pollutions, le développement et la qualification environnementale des produits de construction ainsi que l'optimisation environnementale des bâtiments et du cadre bâti.

**Aujourd'hui cette convention réaffirme l'engagement des deux partenaires à apporter des réponses concrètes au secteur du bâtiment en matière de protection de l'environnement.**

|  |  |
| --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189187024.gif | [[http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=BE4B441C8831685E6BA92803C0B41A5E1118824161954.gif](http://www.ffbatiment.fr/site/espace_public/index_ie.asp)](http://www.ffbatiment.fr/site/espace_public/index_ie.asp) |

**Encart bas de page**

* Pourquoi l?ADEME signe-t-elle des accords-cadres ?

Les accords cadres signés par l'ADEME avec des établissements publics, ou des entreprises publiques ou privées permettent de mieux organiser et de renforcer les partenariats entre les signataires. Limités à 3 ans, leur élaboration est le fruit d'un travail conjoint d'analyse et de réflexion systématique et approfondi.

Ils reposent sur une approche transversale des problématiques liées à l'environnement dans une perspective de développement durable. L'ADEME met alors à disposition, de manière cohérente, ses capacités d'expertise et de conseil, ses outils méthodologiques, ses systèmes d'aide à la décision, à l'investissement ou à la recherche. Ces accords peuvent être déclinés au niveau régional. En retour, les partenaires s'engagent notamment, au-delà de leurs propres actions, à aider l'Agence à développer ses actions de communication, en particulier vers le grand public.

* La FFB en bref

La FFB a pour missions de promouvoir et de représenter les entreprises françaises du bâtiment, quelles que soient leurs tailles et activités, de développer leurs marchés et d'améliorer les conditions d'exercice de la profession au travers de ses 140 Fédérations Régionales, Départementales, Unions et Syndicats Nationaux. D'autre part, la FFB a pour missions d'assurer l'analyse, l'interprétation et la diffusion de la réglementation et de procéder à toute étude générale dans les domaines juridique, économique et technique, notamment dans le cadre de son programme annuel de recherche élaboré avec les unions et syndicats professionnels affiliés.   
[www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr/)

**Contact**

* Relations Presse ADEME

H & B Communication  
[Nadège Chapelin](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)   
Tél. : 01 58 18 32 45   
[Elisabeth Dos Santos](mailto:e.dossantos@hbcommunication.fr)   
tél. : 01 58 18 32 45

* Relations presse FFB

[Anaik Cucheval](mailto:cuchevala@national.ffbatiment.fr)   
service communication   
Tél. : 01 40 69 51 39